

Urbanisme

# UN PROJET de travaux chez vous ?

Vous vous posez des questions sur les règles à suivre en matière d'urbanisme ?  
Toutes les réponses en un coup d'œil !

1

La plupart des travaux sont soumis à des règles définies par le code de l'urbanisme et nécessitent une déclaration au service urbanisme.

LE SAVIEZ-VOUS ?

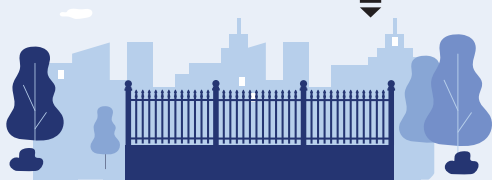
LE JARDIN : ACTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La nature en ville est une richesse extraordinaire. Elle embellit le cadre de vie, améliore la qualité de l'air, la bio-diversité, stabilise les sols face à l'érosion, absorbe les eaux de ruissellement, évite les îlots de chaleur, nourrit les habitants. Il faut la préserver.



**Aménagement des combles**

La transformation des combles en pièce de vie créant de la surface de plancher nécessite une déclaration



**Clôture**

Partie intégrante de l'espace public et du cadre de vie, la clôture doit respecter des règles architecturales.



**Abri de jardin**

Les abris de jardin (démontables ou non) de + 5 m<sup>2</sup> doivent respecter des règles d'implantation.



**Terrasse**

La création d'une terrasse doit respecter des règles d'implantation et préserver le coefficient d'espace vert.